

ASSOCIATION COMPAGNIE NORDEY

**29, rue Gasparin
69002 LYON**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012

L'ENTREPRISE COMPTABLE DE L'OUEST
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de RENNES
2, rue de la Chaudronnerais BEAUCE
BP 10258
35302 FOUGERES CEDEX

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association COMPAGNIE NORDEY tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS.

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS .

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

J'ai été conduit à contrôler notamment la comptabilisation des opérations de trésorerie enregistrées au titre de l'exercice.

J'ai obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association, grâce, notamment, à la prise de connaissance et aux tests effectués sur les procédures mises en place par votre association pour appréhender ces opérations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport

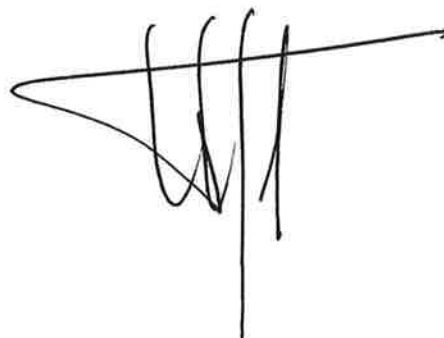
III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES.

J'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Fougères, 19 JUIN 2013

Francis GERARD
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de RENNES

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'F' followed by several vertical strokes and a horizontal line extending to the right.

COMPTES ANNUELS 2012

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Installations techniques, matériel et outillage	1 921	1 281	640	1 281
Autres immobilisations corporelles	1 169	1 032	138	527
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés	503		503	503
ACTIF IMMOBILISE	3 594	2 313	1 281	2 312
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				5 910
Autres créances	5 469		5 469	11 879
Divers				
Disponibilités	33 886		33 886	44 529
ACTIF CIRCULANT	39 355		39 355	62 318
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	42 949	2 313	40 636	64 630

Bilan

	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
PASSIF		
Report à nouveau	56 959	41 923
RESULTAT DE L'EXERCICE	-43 893	15 036
FONDS PROPRES	13 066	56 959
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Découverts et concours bancaires	8	45
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	8	45
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 317	5 155
Dettes fiscales et sociales	75	2 472
Autres dettes	170	
DETTES	27 570	7 671
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	40 636	64 630

FF

Compte de résultat

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	%
Production vendue			5 789	3,20
Subventions d'exploitation	175 000	100,00	175 000	96,80
Produits d'exploitation	175 000	100,00	180 789	100,00
Autres achats non stockés et charges externes	32 787	18,74	36 468	20,17
Impôts et taxes	262	0,15	62	0,03
Salaires et Traitements	7 061	4,03		
Charges sociales	4 450	2,54		
Amortissements et provisions	1 030	0,59	1 040	0,58
Charges d'exploitation	45 590	26,05	37 571	20,78
RESULTAT D'EXPLOITATION	129 410	73,95	143 218	79,22
Opérations faites en commun	-172 196	-98,40	-133 857	-74,04
Produits financiers	9	0,01	9	
Résultat financier	9	0,01	9	
RESULTAT COURANT	-42 777	-24,44	9 370	5,18
Produits exceptionnels	1		7 196	3,98
Charges exceptionnelles	1 117	0,64		
Résultat exceptionnel	-1 116	-0,64	7 196	3,98
Impôts sur les bénéfices			1 530	0,85
EXCEDENT OU DEFICIT	-43 893	-25,08	15 036	8,32

FG

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : COMPAGNIE NORDEY

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012, dont le total est de 40 636 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 43 893 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/1900 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2012 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel et outillage industriels : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 27 570 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	8	8		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 317	27 317		
Dettes fiscales et sociales	75	75		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	170	170		
Produits constatés d'avance				
Total	27 570	27 570		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	4 784
BANQUES INTERETS COURUS	8
TAXE APPRENTISSAGE A PAY.	48
Total	4 840